

Assemblée Générale 2016

Paris le 21 mai 2015

Rapport d'Activité 2015

Introduction

Ce rapport d'activité est établi conformément aux statuts et soumis à l'approbation des membres lors de l'assemblée générale annuelle.

Au-delà de son aspect statutaire, c'est un document qui porte un regard sur la vie de l'ANVP au plan local, interrégional et national. Il rend compte des actions menées par les équipes de visiteurs au sein des établissements pénitentiaires, les présidents de section, les délégués interrégionaux, le conseil d'administration et son bureau, les accueils des familles et les salariés.

Pour les financeurs et les donateurs, il rend compte de l'utilisation des ressources et est diffusé aux institutions partenaires, notamment l'Administration pénitentiaire, ainsi qu'aux institutions de contrôle en raison du caractère de l'association reconnue d'utilité publique de l'ANVP.

1. L'ANVP en quelques chiffres

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2015</i>
Nombre d'adhérents	1 475	1 503
Nombre de visiteurs	1 176	1 198
Nombre de membres associés	299	305
Temps passé en entretien (en heures)	55 923	57 061
Temps moyen en entretien (en minutes)	60	55
Nombre de sections	75	67
Nombre de correspondants	136	134

2. L'ANVP sur le terrain

➤ Activités identiques, participation collective maintenue à un bon niveau

L'activité des membres de l'ANVP sur le terrain est d'abord la visite individuelle aux personnes détenues, qui concerne 80% des membres, pour des durées moyennes annuelles variables selon les personnes, mais la totalisation correspond à **35,50 équivalents temps plein**.

Dans **près de 45% des établissements, la visite est possible le samedi**. En 2014, cette possibilité se montait à 50%. On sait que c'est un critère important pour l'engagement de visiteurs en activité professionnelle.

Comme chaque année, le rapport se fonde sur les réponses aux questionnaires d'activité complétés par les correspondants, les présidents de section et les délégués interrégionaux.

Comme en 2014 :

- les **activités des membres de l'association sur le terrain ont peu évolué** ;
- la **participation collective se situe à un bon niveau**.

Parmi les constats de stabilité, il y a la participation des visiteurs à l'activité des établissements, telle que mesurée par les **correspondants**.

Ainsi, les **relations avec les chefs d'établissement** sont jugées **bonnes dans 75 % des cas** (contre 90 % en 2014), avec les **SPIP dans 80% des cas** (comme en 2014), malgré le constat de sous effectifs et de changements importants dans les affectations des CPIP.

Le nombre de « **réunions trimestrielles** » avec les SPIP (au sens du code de procédure pénale) **est en fait de 1,42 par an** contre 1,54 en 2014.

La participation aux commissions pluridisciplinaires uniques s'est améliorée ; elle passe de 30 à 40 %. Cependant, et malgré cette amélioration quantitative, les réponses ouvertes semblent toujours indiquer une motivation incertaine tant côté établissements à faire participer les visiteurs, que côté visiteurs à s'y imposer.

Près de 60% des équipes locales (contre 55% en 2014) participent en 2015 aux diverses **activités de l'établissement**, culturelles (ateliers de lecture et d'écriture, confection d'un journal interne, bibliothèque, théâtre,

peinture, cinéma, informatique), de soutien scolaire, d'Auxilia, de cours de langues et de mathématiques, jeux de société, travaux manuels (couture, coiffure).

Les relations avec les services de santé restent limitées comme en 2014. Inexistantes dans les deux tiers des équipes, elles se partagent ailleurs entre bonnes relations et relations moyennes, voire médiocres.

Certains indices montrent une bonne prise en compte de la dimension collective de l'ANVP. Le **nombre de questionnaires remplis par les correspondants** s'élève à **108**, niveau légèrement supérieur à celui à 2013, mais un peu moins de celui de 2014.

Les visiteurs essaient toujours de mieux se faire connaître des personnes détenues. **41% des équipes locales**, comme en 2014, interviennent en **quartier arrivants**. Ailleurs, l'activité est présentée par le personnel pénitentiaire et figure souvent dans le livret «arrivants». Le recrutement est toujours variable suivant les établissements. La délivrance de l'agrément semble très longue aux candidats visiteurs.

En 2015, le jugement des visiteurs à l'égard des **conditions de détention** est similaire à celui de 2014, c'est-à-dire « bonnes » pour 38%, « moyennes » pour 37% et « médiocres », voire « très dégradées » pour 22% des visiteurs.

En 2015, le taux de participation aux **conseils d'évaluation** des établissements est exactement identique à celui de 2014 (75%).

Les **correspondants sont unanimement satisfaits** de leurs relations avec **les salariés** du siège, avec des commentaires très favorables et souvent des félicitations. Avec les **délégués interrégionaux**, les **correspondants sont en grande majorité satisfaits**.

Le recrutement se fait de plus en plus par le site internet de l'ANVP.

Les sections font preuve d'un certain dynamisme. **62 réponses. 31 sections** (comme en 2014) ont participé activement aux **Journées Nationales Prison. 30 sections** font partie de **groupements locaux concertation prison**, ces GLCP rassemblant la plupart des associations (Secours Populaire, Secours Catholique, Croix-Rouge, Cimade, Ligue des Droits de l'Homme, Auxilia, Genepi, associations d'accueil des familles ...) oeuvrant dans et autour de la prison ainsi que les principales aumôneries.

Les sections développent peu de contacts avec des personnalités politiques locales ou régionales. Il en est de même avec les médias écrits, parlés ou télévisés. Il semble que les **radios locales** aient la préférence des visiteurs par rapport aux autres médias.

Les sections restent le pivot de l'organisation des **formations**. D'après la majorité des sections, les priorités en matière de formations sont :

- l'écoute et l'accompagnement des personnes détenues ;
- « l'environnement du visiteur », formation dispensée par l'Administration pénitentiaire et par l'ANVP ;
- l'approche du monde judiciaire et de la justice pénale ;
- l'exécution de la peine ;
- la prévention du suicide ;
- les troubles de la personnalité ; les addictions.

43 sections (5 de plus qu'en 2014) ont demandé **des subventions**, essentiellement auprès des collectivités locales, avec des succès inégaux.

Le nombre de **réunions par section** tourne autour de **2** en moyenne ; certaines sections ne se réunissent pas du tout, d'autres programmant 7 à 8 réunions par an.

Les **dix délégations régionales ont répondu** (7 en 2014).

Les éléments les plus marquants sont les suivants :

- la **participation aux réunions interrégionales** se maintient à **40 participants** par réunion en moyenne ;
- des **réunions de correspondants/présidents de section** dans 8 des 10 interrégions avec **12 participants** en moyenne (10 en 2014) ;
- un **travail en équipe interrégionale**, avec des responsables géographiques et par domaine (ex : finances, formation, informatique) ;
- des relations régulières avec la direction interrégionale de services pénitentiaires dans la plupart des interrégions ;
- des relations moins établies avec les parlementaires et les médias.

Les délégués interrégionaux sont organisateurs de formations des visiteurs et des adhérents de l'ANVP. En plus des priorités exprimées dans les sections en matière de formation, la plupart des délégués interrégionaux souhaitent qu'un effort soit fait sur la recherche de fonds ainsi que sur la responsabilisation des présidents de section et des correspondants.

➤ **Les maisons d'accueil des familles**

L'ANVP gère **deux lieux d'«accueil familles»** à Béthune et à Amiens.

❖ **Béthune**

En 2015, **2 012** personnes sont passées à la maison d'accueil, ce qui représente une augmentation de près de 8 % par rapport à 2014.

❖ **Amiens**

Structure très active pour l'accueil des familles et des enfants, « l'Escale » a pu faire agrandir en 2015 l'espace réservé aux enfants.

Le nombre d'accueillants a baissé de quelques unités par rapport à 2014.

Par ailleurs, **19 941** personnes ont été accueillies en 2015 qui se répartissent de la façon suivante : 11 853 femmes, 3 533 hommes et 4 555 enfants (dont 391 confiés aux accueillantes. Globalement, l'accueil a subi une baisse de près de 6 % par rapport à 2014.

3. La vie associative nationale

Le **conseil d'administration de l'ANVP** s'est réuni à 7 reprises en 2015 : 21 janvier /11 mars /22 avril/30 mai/31mai/17 septembre et 12 novembre.

Le **bureau de l'ANVP** s'est réuni à 6 reprises en 2015 : 9 janvier/ 23 juin/ 1^{er} septembre/ 5 août (réunion à distance)/ 13 octobre/ 2 décembre (réunion à distance).

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue à Paris (Ecole Nationale de la Magistrature) le 30 mai.

➤ **Le secrétariat national :**

3 changements importants sont intervenus en 2015 qui ont eu des conséquences directes sur l'organisation du travail des salariés du siège :

- le départ d'une salariée, Mme Fatimata BA qui travaillait à mi-temps ;
- la fin de mandat d'un administrateur actif et présent sur un ensemble de domaines administratifs et comptables ;
- le passage à une banque unique qui double sur 2015 le nombre de comptes bancaires à gérer.

Ces tâches ont donc été réparties entre **Laurence Fayet**, secrétaire nationale, et **Pierre-Luc Bourrel**.

Les pics d'activités restent très soutenus durant le premier semestre, avec des périodes très intenses entre janvier et mars, et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tient habituellement entre fin mai et début juin.

Dans cette période, se concentrent les traitements comptables de l'ensemble des sections et délégations interrégionales - plus de 80 au total - les bilans d'activités relatifs aux renouvellements des demandes de subventions, les saisies des cotisations et des frais abandonnés (907 en 2015) et toute la logistique liée à l'AG. Ces phénomènes sont accentués par des demandes de plus en plus précoces des organismes financeurs et le souhait de tenir l'AG plus tôt dans l'année. Cela devrait être atténué dans les années à venir, à la fois par un lissage de la saisie comptable et par la modernisation du système d'information.

Parmi les tâches administratives courantes, le siège a traité plus de 870 demandes de candidats visiteurs, une cinquantaine de demandes de jeunes souhaitant mener des études, interviews, travaux dirigés, ... sur les visiteurs de prison et/ou sur la condition des personnes détenues, une soixantaine de demandes de proches de personnes incarcérées et à peu près le même nombre émanant directement de la part de personnes détenues. Et enfin une quarantaine de demandes de médias.

Pour l'ensemble de ces demandes, les salariés ne peuvent faire sans les bénévoles puisque celles-ci sont quasi systématiquement renvoyées vers des interlocuteurs responsables associatifs en régions.

En plus de ces tâches administratives courantes, le secrétariat national a lancé deux opérations de collectes de fonds qui ont permis de rapporter 9 300 € avec un coût inférieur à 500 €.

Par ailleurs, le secrétariat national reste un soutien administratif pour l'ensemble des adhérents, et parfois même psychologique, tant pour des adhérents qui rencontrent des difficultés que pour des personnes détenues et leurs familles.

Pivot entre l'interne et l'externe, les salariés coordonnent l'information et demeurent un soutien technique important dans le développement de l'association.

A ce titre, la recherche de fonds pour laquelle Pierre-Luc Bourrel s'est formé depuis qu'il a rejoint l'ANVP en 2012, lui permet de dispenser des interventions de formations dans les domaines financiers et de gestion de projets, en y intégrant une forte notion de dynamique de groupes.

Aussi, les liens, étroitement et activement entretenus par Laurence Fayet avec les différents partenaires au niveau national, ont permis à l'ANVP de bénéficier à nouveau du soutien de la Fondation M6. Cette aide s'est portée sur la communication de l'association. Les résultats devraient être visibles par tous dans le courant de l'année 2016.

Enfin, les partenaires historiques, dont le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (Fonjep) qui participe depuis 2006 au salaire de Laurence Fayet, continuent, malgré d'importantes réductions au niveau des postes attribués, à soutenir l'association. Ceci est dû à la qualité des dossiers présentés par la secrétaire nationale.

➤ **Les outils de travail :**

Internet – Intranet :

Des niveaux d'habilitations d'accès à l'annuaire ont été mis en œuvre, suite à une décision du conseil d'administration de septembre.

Par ailleurs, dans le cadre de la proposition de M6 visant à l'amélioration du site Web et de l'Intranet de l'ANVP, des objectifs ont été fixés tels que :

- l'amélioration de la présentation ;
- des automatisations dans le cadre des inscriptions permettant la création correcte de fiches dans la base de données ;
- le paiement en ligne.

Après un travail de définition des spécifications techniques, le coup d'envoi des développements a été donné fin novembre, avec des points d'étape hebdomadaires associant All-in-web, le prestataire des développements, M6Web qui assure les fonctions de chef de projet et l'ANVP, représentée par **Laurence Fayet**, secrétaire nationale, **Jean-Claude Roussin**, webmestre et **Michel Moreau**, administrateur.

Conférence téléphonique – visioconférence :

2015 a connu la mise en œuvre des dispositifs destinés à limiter les déplacements tels que le service de conférence téléphonique. La conférence téléphonique a été utilisée 3 fois en 2015, deux entre les membres du bureau, une fois pour un point sur la recherche de fonds.

Enfin, pour pallier les inconvénients rencontrés dans l'utilisation des logiciels libres, l'ANVP s'est abonnée à la suite de Microsoft Office 365 (Word, Excel, Powerpoint, Outlook, Publisher).

Cela permet une homogénéisation des logiciels utilisés par le bureau et le secrétariat national.

4. Les actions pilotées par le conseil d'administration

Les actions pilotées par le conseil d'administration sont confiées à une commission ou un groupe de travail, placé(e) sous la conduite d'un administrateur qui a fixé un cap décrit dans un plan de marche ou une feuille de route. Ce document contient l'objet, le contexte, les objectifs et les enjeux, le périmètre, l'organisation et le calendrier.

4.1 La démarche de labellisation :

Cette démarche de labellisation est confiée à **Paul Marconot** et suivie régulièrement par **Marie- Paule Héraud**.

Cette démarche, validée en janvier 2014, est entrée dans sa phase opérationnelle et d'optimisation au second semestre 2015. Suite au diagnostic établi par IDEAS (Institut de Développement de l'Ethique et de l'Action pour la Solidarité), 12 chantiers ont été identifiés et classés en :

- **chantiers majeurs :** plan stratégique, cartographie des risques, comité d'audit, conformité réglementaire, procédures, suivi des actions, gestion financière ;
- **chantiers mineurs :** assemblée générale, charte de déontologie, communication, transparence financière, ressources humaines.

Chantier prioritaire pour l'obtention de la labellisation et guide de l'action de l'ANVP pour les 3 à 5 années à venir, le plan stratégique a été présenté aux adhérents lors de la journée nationale du 30 mai et la première étape du processus de concertation C.A/local-régional s'est réalisée au travers de trois ateliers :

- la contrainte pénale ;
- les services redistributifs ;
- l'organisation et le fonctionnement de l'ANVP.

Chaque adhérent a été destinataire du document de présentation du plan stratégique et du compte rendu des ateliers, et invité à poursuivre la réflexion en faisant part de ses remarques et suggestions.

En septembre, IDEAS et l'ANVP partagent l'objectif de relancer la démarche de labellisation ainsi que d'ajuster le calendrier, celui-ci devant amener l'ANVP au comité label d'IDEAS en juin 2017. Il est convenu qu'IDEAS accompagnera activement ou effectuera un simple suivi, selon les chantiers, lors de la phase d'optimisation.

Par ailleurs, il est reconnu que la commission « plan stratégique et labellisation » occupe une place centrale dans la coordination des commissions et groupe en charge des chantiers.

Outre l'appui des conseillers mis à disposition par IDEAS, l'ANVP a fait appel à un cabinet conseil afin d'identifier les mots clés de son identité au travers ses missions, sa vision et ses valeurs. Ce travail d'analyse, auquel chaque administrateur a été encouragé à contribuer, aboutira à la rédaction de la charte de déontologie de l'ANVP et permettra au groupe M6 d'accompagner l'ANVP dans la valorisation de son image au travers de ses outils de communication, dont le site.

Au terme de l'année 2015, à l'exception des chantiers « transparence et gestion financière », « conformité réglementaire » et « suivi des actions », tous les chantiers sont engagés.

4.2 La contrainte pénale :

Le groupe de travail « contrainte pénale », créé en septembre 2013 et placé sous la responsabilité de **Raphaël Bonte**, a poursuivi ses activités toute l'année 2015.

Son objet a été de préparer les décisions de l'ANVP quant à une intervention éventuelle de ses membres, dans la mise en œuvre des nouveaux modes d'application des peines issus de la loi du 15 août 2014 : contrainte pénale et libération sous contrainte.

La Direction de l'Administration pénitentiaire avait, en 2014, sollicité l'ensemble des associations intervenant en détention ou autour de la détention. L'assemblée générale de l'ANVP, en 2014, avait acté la poursuite d'une réflexion approfondie.

En mars 2015, la Direction de l'Administration pénitentiaire a accepté le principe d'un groupe de travail commun DAP-ANVP, qui s'est réuni à trois reprises entre avril et septembre 2015.

En octobre 2015, le groupe de travail « contrainte pénale » a préparé les éléments techniques du questionnaire adressé à toutes les équipes locales (sections et correspondants) de l'ANVP en vue d'une large concertation locale, qui s'est déroulée d'octobre à décembre 2015.

Cette concertation, première du genre au sein de l'ANVP, a eu lieu sous la forme de 46 réunions locales qui ont rassemblé 446 visiteurs membres de l'association. Cette concertation a montré une assez large adhésion de nos membres au principe de l'intervention de l'ANVP dans la mise en œuvre de la contrainte pénale et de la libération sous contrainte (note moyenne de 3,88 sur 5). Elle a permis de faire le point sur les interrogations des membres de l'ANVP en vue de les relayer auprès de la Direction de l'Administration pénitentiaire. Enfin, elle a permis d'identifier des sites volontaires pour une expérimentation et plus largement le potentiel d'engagement personnel (un visiteur sur trois qui dit « adhérer » au principe d'une intervention de l'ANVP se dit prêt à s'engager personnellement).

Les résultats de cette concertation, et des rencontres qui ont suivi avec la Direction de l'Administration pénitentiaire, ont conduit le conseil d'administration, le 26 janvier 2016, à approuver l'engagement de l'ANVP, par convention avec la DAP, dans une intervention de visiteurs ANVP volontaires sur des sites expérimentaux.

4.3 Les actions en faveur des personnes détenues – La lutte contre l'illettrisme

L'appel au fonds du Dr Azerad :

Dans un contexte budgétaire difficile et de renouvellement de l'activité générale de l'ANVP, il est essentiel de souligner que l'objet principal de l'engagement des adhérents, à savoir le soutien moral et matériel des personnes détenues est sauvegardé. Cela a été rappelé dans le chapitre « l'ANVP sur le terrain ».

En ce qui concerne plus précisément les actions concrètes en faveur des personnes détenues, force est de constater qu'elles se sont maintenues à un niveau élevé, puisque que la proportion des sommes consacrées à cet objet dépasse le quart du budget total, soit **92 587 €**. Il y a donc continuité sur ce point.

Depuis quelques années maintenant, l'ANVP développe une action « phare », **la lutte contre l'illettrisme** ; car « vaincre l'illettrisme, c'est préparer à la réinsertion et lutter contre la récurrence ».

Cette action consiste à attribuer des **bourses d'un montant de 50 € aux personnes détenues** qui sont illettrées et sans ressources. Ces bourses leur procurent un revenu leur permettant d'assister aux enseignements dispensés en prison par l'Education nationale et de se procurer du matériel scolaire.

En 2015, l'ANVP a engagé pour cette action 28 003 € provenant de la ligne budgétaire « Aide aux détenus et à leurs familles » (en 2014, l'engagement de l'ANVP a été de 19 562 €).

Cette action particulière s'est développée dans les interrégions de Lille (qui bénéficie d'un fonds dédié à cet objet, d'un montant de 74 650 € fin 2015), Marseille, Bordeaux et Dijon.

Il convient de souligner la réussite de la section de Nice qui a obtenu auprès de la banque HSBC une subvention importante (11 000 €) pour soutenir l'action de l'ANVP de lutte contre l'illettrisme dans plusieurs établissements de l'interrégion PACA/Corse.

Le fonds du Dr AZERAD, prévu pour intervenir ponctuellement auprès des personnes détenues indigentes, a été utilisé à hauteur de 9 946 € (en 2014, à hauteur de 8564 €). Fin 2015, ce fonds dispose encore de 31 268 €.

4.4 Le développement :

La commission « développement », placée sous la responsabilité de **Jean-Marie Seffray**, a pour objectifs de :

- faire rayonner l'ANVP en augmentant la présence de l'ANVP tant à travers ses implantations géographiques qu'en nombre d'adhérents et bien identifier tout ce qui se fait sur le terrain en direction des personnes placées sous main de justice et de leurs familles ;
- valoriser l'image de l'ANVP vis-à-vis du public, de l'Administration pénitentiaire et des partenaires associatifs.

En 2015, a été réalisé un état des lieux (nombre d'adhérents par établissement et par section, connaissance de la présence de l'ANVP dans les établissements pénitentiaires et identification des visiteurs non adhérents).

Pour cela, chaque délégué interrégional a reçu en 2015 :

- l'état de l'interrégion en matière d'implantation et de représentativité dans les établissements ;
- le positionnement de chaque interrégion par rapport au bilan national avec un recul de plusieurs années ;
- l'évolution des nouvelles adhésions mensuellement ;
- régulièrement, la situation du non renouvellement des adhésions.

A son tour, chaque délégué interrégional s'est engagé à :

- développer les adhésions et conserver dans le giron de l'ANVP les visiteurs ayant cessé leur visite aux personnes détenues ;
- vérifier l'implantation exhaustive de l'ANVP dans tous les établissements et quantifier les visiteurs non adhérents dans chaque établissement.

4.5 La formation des adhérents :

La commission « formation », confiée à **Didier Baudoin**, s'est réunie à deux reprises en 2015 le 13 janvier et le 18 septembre.

Le nombre de réunions de cette commission ne reflète pas l'activité de ce secteur au sein de l'ANVP, car le budget prévu pour la formation en 2015 se montait à près de 75 000 €, comprenant la subvention attribuée par le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) (46 550 euros €).

L'action de formation « adapter son bénévolat à la spécificité pénitentiaire » a vécu un fléchissement dû certainement à l'indisponibilité de certains DIR en 2015. Cependant, certaines formations de base (« écoute et accompagnement de la personne détenue » et « environnement du visiteur ») rencontrent toujours un succès certain. Ces formations sont plus en plus assurées par des adhérents de l'ANVP, ce qui permet de développer des connaissances et de partager des expériences intéressantes.

La formation « écoute et accompagnement de la personne détenue » est de plus en plus dispensée par des visiteurs de l'ANVP. Ces formateurs reconnus sont **Yvette Canin, Marie-Paule Héraud, Michel Busnel, Gilles Plasse et Philippe Gouraud**.

La formation « analyse approfondie des pratiques de la relation d'aide » est toujours très prisée par les sections qui, souvent et heureusement, assurent le financement de cette formation jugée indispensable par nombre de visiteurs.

Cependant, certaines sections ou certains groupes de visiteurs sont aidés pour cette formation, en raison d'un manque de financement en particulier pour les petites ou jeunes sections, ou bien en l'absence de démarches de demande de subventions de la part de certains groupes peu structurés (par ex : visiteurs en Ile de France).

Comme en 2014, le référentiel des formations ANVP prévoit les formations que pourraient suivre les adhérents de l'ANVP. Ce référentiel est maintenant bien pris en compte par les délégués interrégionaux, et de plus en plus par les présidents de section.

4.6 La communication :

La commission « communication », placée sous la responsabilité de **Paul Marconot** depuis mai 2015, s'est réunie à deux reprises, le 14 octobre et le 14 décembre 2015.

Les propositions de la commission « communication » relatives à **la méthode de travail et aux principales décisions** ont été adoptées par le conseil d'administration.

Ces décisions ont les suivantes :

- identification de 4 chantiers : documentation ; clarification des différents niveaux de communication (interne, externe,...) ; logo et charte graphique ; internet et réseaux sociaux ;
- reprise des préconisations faites par Jack Lauga (consultant bénévole en communication) qui avaient été validées par le conseil d'administration en 2014 et sollicitation pour son accompagnement ;
- choix de favoriser l'accompagnement et la production de supports par la Fondation M6 et M6-Groupe.

Les travaux en cours et les réalisations sont les suivants :

- **consultation des adhérents et responsables d'équipes**, via des questionnaires sur internet, pour recueillir leur ressenti et leurs attentes par rapport à trois thèmes : les supports d'information et de communication de l'ANVP ; la Lettre ; le Visiteur. Objectif calendrier : présentation des résultats et débat à l'AG de mai 2016 ;
- premier niveau de « **modernisation du site de l'ANVP** » avec M6-Web. Présentation des résultats à l'AG de mai 2016 ;
- poursuite de la de la **structuration de la stratégie de communication de l'ANVP** avec Jack Lauga ;
- création d'une « **carte d'identité de l'ANVP** ». Présentation à l'AG de mai 2016.

Les engagements :

Une fois la « carte d'identité de l'ANVP » aboutie, socle indispensable et incontournable à toute structuration de la communication de l'association, le recueil des perceptions et attentes des adhérents étant fait, l'ANVP peut maintenant concrétiser les points suivants :

- le logo et la charte graphique ;
- les supports de communication tels que d'une part, des documents (« plaquette », « livret nouveau adhérents », présentation de l'ANVP aux personnes privées de liberté) et d'autre part des supports de communication interne comme la « Lettre » et le « Visiteur ».
- internet le site) et les réseaux sociaux ;
- la communication grand public, relations presse...

4.7 La mission « recherche de fonds » :

Cette mission «recherche de fonds », confiée à **Xavier Denecker**, se décompose en deux temps :

- tout d'abord : « état des lieux, analyse des besoins, définition des « cibles » de donateurs/financeurs, organisation de la politique « recherche de fonds » (délais automne 2015) » ;
- ensuite : « pilotage de cette mission en étroite relation avec **René Foltzer**, trésorier, dans le cadre de la commission «gestion-finances-développement des ressources ;
- enfin, présentation des résultats de la mission devant le conseil d'administration.

« L'analyse de l'existant » a été présenté au conseil d'administration le 12 novembre 2015.

Ce document contient les points suivants :

- la structure des ressources en 2014 ;
- les dons des particuliers et des organismes privés ;
- les legs ;
- les emplois aidés ;
- les subventions publiques (Administration pénitentiaire, collectivités territoriales, autres organismes publics) ;
- la synthèse générale ;
- les pistes pour la seconde étape de la mission « recherche de fonds ».

4.8 La commission Europe :

La commission Europe de l'ANVP, formalisée depuis une dizaine d'années, cherche à favoriser les échanges avec des associations d'autres pays européens intervenant en et autour de la prison pour enrichir la réflexion commune, améliorer les pratiques, faire des propositions collectives. Ces échanges avaient été notamment la base du contenu du colloque de l'ANVP à Angers en 2014.

En octobre 2015, la commission Europe, pilotée par **Anne-Marie Klopp**, élargie au Groupe Européen composé de représentants d'associations d'autres pays européens (Allemagne, Angleterre, Belgique et Pays-Bas) avait introduit un dossier de projet européen auprès l'Institut Franco-Allemand de Ludwisburg et de la Fondation Robert Bosch. Ce projet, qui aurait pu être subventionné à hauteur de 5 000€, avait et a pour but de comprendre le vécu des bénévoles sur le terrain ainsi que les conséquences des changements de politiques criminelles sur le rôle imparti aux bénévoles. Ce projet, placé sous la responsabilité du Forum Européen et porté par trois associations (l'ANVP, l'Association des Visiteurs de Prison anglaise et le Forum Européen de Politique Criminelle Appliquée allemand), n'a pas obtenu le nombre de voix suffisant (à 39 voix près) pour se voir attribuer la subvention. Le vote s'est déroulé par internet.

La commission Europe et le Groupe Européen ont pris la décision de mener à bien ce projet en 2016, une nouvelle candidature étant possible.

5. Les relations avec les partenaires

5.1 Les relations avec l'Administration pénitentiaire :

En mars, la DAP a réuni les associations conventionnées, dont l'ANVP, afin de convenir des possibles modalités des futures coopérations AP/ Associations destinées à compléter la prise en charge par les SPIP des personnes condamnées dans le cadre de la contrainte pénale (cf. paragraphe sur la contrainte pénale plus haut).

Le 15 juin, rencontre entre le président, Paul Marconot, le secrétaire général, Didier Baudoin, et Serge Canape, chef du bureau PMJ2 à l'occasion du changement de la présidence de l'ANVP, de l'adoption des orientations 201-2016 et du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs.

En juillet 2015, l'ANVP et la DAP ont renouvelé la **convention pluriannuelle d'objectifs** pour la période 2015-2017. A été ajouté au texte de la convention précédente, la possibilité pour l'ANVP d'« être associée à l'accompagnement des personnes soumises à mesure de la loi pénale du 15 août 2014 ».

En région des « guides de bonnes pratiques », déclinaisons régionales du partenariat national concrétisé par la CPO, soulignent l'importance du rôle et des relations du partenariat avec l'ANVP avec les DISP. Ces guides sont révisés à chaque renouvellement de la convention nationale d'objectifs et adressés aux établissements et SPIP de l'interrégion. Ils visent à harmoniser les pratiques au niveau local et à favoriser une meilleure connaissance du rôle et du fonctionnement de l'ensemble des acteurs concernés : visiteurs, SPIP et établissements pénitentiaires.

Un motif d'incompréhension et d'insatisfaction : pour la deuxième année consécutive, l'ANVP n'est pas invitée à présenter l'action des visiteurs de prison devant le personnel pénitentiaire en formation à l'ENAP.

5.2 Les relations avec les institutionnels :

A l'occasion du renouvellement du bureau, le président, Paul Marconot, et le secrétaire général, Didier Baudoin, ont rencontré **Adeline Hazan**, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) le 24 septembre. Une présentation des actions et du budget lui a permis de mieux connaître l'ANVP. Des réponses à son questionnement sur l'action de l'ANVP dans les mesures de la loi pénale lui ont été apportées. Mme Hazan attend de notre part une remontée des récriminations que les personnes détenues confient aux visiteurs et s'engage à rappeler aux contrôleurs la nécessité de rencontrer des visiteurs dans les établissements pénitentiaires.

5.3 Les relations avec les partenaires associatifs :

- L'ANVP participe aux réunions mensuelles du **groupement national concertation prison (GNCP)** qui ont pour objet la préparation des Journées Nationales Prison (JNP), organisées la dernière semaine de novembre. Le thème retenu pour 2015 « Mieux punir par la prison pour mieux reconstruire » a permis à de nombreuses équipes locales (GLCP ou regroupements informels), de sensibiliser le grand public aux réalités de la prison par la tenue de conférences, expositions, projections de films.
- L'ANVP est membre du conseil d'administration de la **FARAPEJ** et participe à trois groupes de travail sur les thèmes suivants : internet en prison, l'expression collective les personnes détenues et les règles pénitentiaires européennes.
- **La convention Auxilia/ANVP**, renouvelée en 2014, se poursuit jusqu'en 2019. Elle précise les objectifs et engagements réciproques des deux associations et le respect du rôle de chacune.

Didier BAUDOIN,
Secrétaire général